

Image not found or type unknown



Autorité parentale partagée urgent

Par **noel33000**, le **08/02/2009 à 22:11**

bonjour
lors d'une autorité parentale partagée , lorsqu'un des 2 parents n'est d'accord avec une décision , l'autre parent peut il passer outre l'avis du parent en désaccord?
merci de votre réponse

Par **domi**, le **08/02/2009 à 22:24**

Bonsoir , si l'un des parents fait ce qu'il a envie sans tenir compte de l'avis de l'autre , le parent "lésé" de son autorité pourra saisir le JAF pour l'informer de la situation .Le mieux est de trouver un accord dans [fluo]l'intérêt de l'enfant[/fluo].Domi

Par **noel33000**, le **08/02/2009 à 22:35**

merci de votre reponse